



able-ronde des conférenciers

en présence de :

Bernard BENHAMOU, Maître de conférence pour la Société de l'information à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, Membre de la Délégation française au Sommet mondial des Nations-unies pour la Société de l'information (SMSI) ;

François BANCHILHON, Président Directeur Général de Mandriva ;

Olivier BOMSEL, Professeur d'économie industrielle à l'Ecole des Mines de Paris, chercheur au CERNA ;

Carine CAMBY, Conseiller-maître à la Cour des comptes, Directrice générale de l'Agence de la biomédecine ;

Michel CAMDESSUS, Gouverneur honoraire de la Banque de France, ancien Directeur général du Fonds Monétaire international,

et animée par **Michel ALBERGANTI**, journaliste au journal *Le Monde*

Cycle « Don et gratuité »

Dans un monde global où les échanges se multiplient et parfois se densifient, souvent sous la pression de l'économie, nous voulions mieux comprendre ce qui restait du ressort du don et de la gratuité. Au cours du cycle 2006-2007, les conférenciers en ont traité dans de nombreux domaines d'activité humaine. La table-ronde, en réunissant ces approches, permet de les comparer et d'apercevoir ce qu'elles ont en commun.

Michel ALBERGANTI - Avant toute chose, force est de constater que le concept de gratuité a très bien résisté dans un monde dominé par le libéralisme économique et la loi du marché, notamment grâce aux services publics, dont l'accès repose principalement sur le principe de la solidarité et du partage des richesses. Nous avons même assisté, au cours des dernières années, à une multiplication des formes que prend cette gratuité. J'en veux pour preuve l'arrivée sur le marché d'un téléphone mobile à un franc, puis à un euro, qui a prouvé que les biens de consommation pouvaient dorénavant être dépourvus de valeur marchande apparente, et que le coût de ces biens pouvait être reporté sur le service que ceux-ci étaient censés rendre.

Dans les années 1995, nous avons assisté au développement d'internet, qui a éga-

lement fortement contribué à l'avènement d'une nouvelle forme de gratuité, avec quelques dérapages, comme le piratage, mais également avec quelques bienfaits notables, comme l'accès gratuit à certains logiciels ou le développement, par des internautes bénévoles, de nouveaux sites et blogs, mettant ainsi leur savoir et leurs connaissances à disposition de tout un chacun gratuitement.

Parallèlement, les associations humanitaires et les ONG, recourant également au travail bénévole, n'ont pas manqué de se développer, participant de cette tendance générale.

Le développement de la voix sur IP a récemment permis à des millions d'utilisateurs d'accéder au téléphone gratuitement.

Par ailleurs, les débats sur la licence globale, qui permettrait de cadrer l'échange de fichiers sur le net, prouvent que la question de la gratuité risque de remettre en question tout l'équilibre économique de la filière de la musique. Les ventes de CD sont en effet en chute libre et la mise en place de la licence globale, ou de formes d'abonnements adaptées, pourraient permettre de rétribuer les artistes par d'autres biais que celui de la rétribution à l'acte. Dans le même temps, de tels dispositifs devraient évidemment influencer sur les modes de consommation de leurs utilisateurs.

Enfin, on ne peut parler de gratuité sans évoquer la problématique du don d'organes, qui se heurte aujourd'hui à de grandes difficultés et induit des problèmes éthiques extrêmement aigus.

Nous nous intéresserons aux questions de gratuité réelle ou apparente, étant entendu que certains secteurs ont recours à la gratuité, à des fins de développement de leurs marchés.

Je me tourne à présent vers François BANCILHON, PDG de Mandriva, qui commercialise un logiciel libre, *a priori* gratuit, dénommé Linux. Vendre quelque chose de gratuit n'est-il pas une gageure ?

François BANCILHON - Le logiciel libre est une idée née dans les années 1980-90, apparentant la production de logiciels à la

découverte mathématique. Depuis 25 siècles, les mathématiciens découvrent des théorèmes qu'ils démontrent et mettent à la disposition de tous. Or, ce processus a toujours été gratuit et personne n'a jamais fait payer le recours au théorème de Thalès ou de Pythagore par exemple, lesquels sont pourtant essentiels au fonctionnement d'un grand nombre de techniques.

L'informatique théorique met aujourd'hui en lumière un certain nombre de similitudes entre la démonstration d'un théorème et l'écriture d'un programme. D'un point de vue philosophique, il serait par conséquent raisonnable de mettre gratuitement à la disposition du genre humain tout nouveau programme développé. Tout un chacun aurait ainsi la possibilité d'enrichir à son tour le programme existant et d'en faciliter la circulation.

Il convient d'opérer une distinction entre les logiciels libres et les logiciels propriétaires dont le code source n'est pas fourni à l'utilisateur – ce dernier devant se contenter du code objet permettant l'utilisation du logiciel en question. C'est notamment le cas des logiciels se trouvant dans vos téléphones portables ou vos ordinateurs.

Parallèlement, une école de pensée libertaire a vu le jour, laquelle considère que l'accès aux programmes informatiques devrait être libre, pour le plus grand bien de l'humanité.

En moyenne 98,5 % de nos utilisateurs ne paient pas l'accès à notre logiciel Mandriva Linux, concurrent direct de Windows. Dans le même temps, nous proposons un programme un peu plus élaboré, que nous faisons payer. Ainsi, 1,5 % de nos utilisateurs paient l'accès à nos produits. Et comme le nombre de nos utilisateurs est important, le 1,5 % d'utilisateurs qui paient parviennent à payer pour les autres.

Si nous pouvons proposer une telle gratuité, c'est parce que nous ne sommes pas les seuls développeurs des produits que nous mettons sur le marché. Nous nous positionnons plutôt en intégrateurs, intervenant en phase finale, en ajoutant au passage un certain nombre d'outils facilitant l'usage de nos produits.

A ce jour, la masse de nos logiciels représente quelques giga-octets. Pour les télécharger dans leur intégralité, il faut par conséquent compter huit à quatorze heures, sur une ligne haut débit. Et la part que nous avons produite nous-mêmes dans cette masse représente seulement 1 à 2 %.

Ainsi, le système fonctionne avec un très faible nombre de gens qui paient et parce que nous fournissons gratuitement un certain nombre d'outils.

M. A. - Quelle est la quantité de logiciels libres existant à l'heure actuelle ? Pas loin de 350 000 je crois, ce qui est plus que considérable.

F. B. - Si vous vous connectez à SourceForge, qui regroupe toutes les personnes qui développent, vous constatez effectivement que 350 000 projets sont actuellement en développement dans le monde. Parmi lesquels 3 à 10 millions de personnes développent des logiciels libres. Certes, environ 90 % de ces 350 000 projets n'ont probablement pas d'avenir. Il n'en reste pas moins que nous ne pouvons que nous réjouir d'un tel foisonnement.

M. A. - En matière de systèmes d'exploitation, force est de constater que Linux détient une part encore très faible du marché mondial.

F. B. - Les logiciels libres se répartissent en plusieurs catégories de produits. Or, à ce jour, un logiciel libre de gestion des serveurs web dénommé Apache représente 70 % des serveurs web du monde. Ainsi 70 % d'internet tournent grâce à des logiciels libres. Google, notamment, fonctionne avec 450 000 serveurs environ, répartis dans le monde. Or, tous ces programmes sont tous sous Linux. Nous avons donc quelques belles réussites à notre actif.

M. A. - Après du grand public, quelle est aujourd'hui la part de Linux, en regard de celle occupée par Windows ?

F. B. - Linux a aujourd'hui réussi à dépasser Macintosh, qui représente 3 à 4 % du

marché. Nous devons donc nous situer aux alentours de 4-5 % du marché.

M. A. - Vous proposez un logiciel gratuit, dans un contexte où Windows, mis sur le marché par Microsoft, fait l'objet de nombreuses critiques. Comment expliquez-vous que vous ne parveniez pas à conquérir plus rapidement de nouvelles parts de marché ?

F. B. - Essentiellement parce qu'il existe une résistance massive au changement chez l'être humain. Et de toute évidence, Microsoft réalise un excellent travail de lobby et de marketing. Pour notre part, nous initiions un certain nombre d'actions énergiques dans les pays émergents à fort potentiel de développement. Or, dès que nous nous attaquons à ces nouveaux marchés, Microsoft est sur nos talons.

M. A. - La gratuité n'est donc pas si aisée à pratiquer.

F. B. - Certes. Mais l'un des effets immédiats de notre action est de faire baisser les prix de Microsoft.

M. A. - Olivier BOMSEL, a récemment publié un ouvrage intitulé *Gratuit !* Que dites-vous sur le rôle de la gratuité, à l'heure actuelle, dans le lancement de nouveaux produits et dans l'économie en général ?

Olivier BOMSEL - L'intitulé de notre rencontre – Don et gratuité – me paraît quelque peu ambigu car le don est ce qui échapp

pe à l'économie, alors que le gratuit est ce que ce qui affiche un prix nul, au sein même de la sphère économique. Il s'agit donc plutôt d'un système tarifaire, visant à établir un prix sophistiqué.

En économie, le prix résulte de la confrontation du coût de fabrication, qui renvoie à la dimension productive des biens et services échangés, et de la valeur d'usage, que le consommateur est prêt à assigner à un objet donné. Le prix s'établit en sorte que le coût de production soit couvert par la somme des valeurs d'usage des consommateurs d'un produit, quel qu'il soit.

Les innovations numériques présentent l'originalité d'être sujettes à d'importantes économies d'échelle, en raison notamment des gains de productivité immenses sur les composants électroniques (cf. application de la loi de Moore), mais aussi à des effets de réseaux. Dès lors qu'un produit est porteur d'une valeur symbolique, plus ce produit circule, plus il est utile pour tous ceux qui le consomment. C'est notamment le cas de Windows ou de Linux : plus ces deux « langues » sont parlées, plus elles sont utiles à chaque personne les pratiquant, et plus des langues alternatives, semblables à l'Esperanto — réputé d'apprentissage facile et d'utilisation *a priori* commode — auront de mal à s'imposer.

Le propre des applications numériques consiste à engendrer ces fameux effets de réseau, impliquant une dynamique d'utilité

126

Table-
ronde

croissante. Ainsi, le millionième consommateur de telle ou telle application en tirera une utilité beaucoup plus grande que les dix premiers, auxquels il faudra par conséquent proposer des tarifs très incitatifs, en vue d'atteindre, à terme, un niveau de consommation de masse. C'est dans ce type de circonstances que les offres gratuites permettent de constituer des masses critiques d'utilisateurs, et à terme, le déploiement de nouveaux marchés recourant à l'usage de systèmes d'informations.

M. A. - Pourquoi l'utilité augmente-t-elle autant avec le nombre d'utilisateurs ?

O. B. - Si vous êtes seul utilisateur d'un téléphone, vous ne pourrez appeler que vous-même, et encore. Le nombre d'appels possibles augmente en revanche de manière factorielle avec le nombre d'utilisateurs. Il en va d'ailleurs de même des monnaies, qui n'ont d'utilité que si elles sont adoptées par un nombre suffisant d'utilisateurs.

M. A. - Le téléphone mobile a connu plusieurs phases de développement, dont toutes n'étaient pas gratuites. Et le premier téléphone mobile mis sur le marché était même extrêmement cher et ne servait pas à appeler d'autres mobiles, dans la mesure où ceux-ci étaient très faiblement représentés sur le marché, mais des téléphones fixes, et avec qui plus est une qualité très décevante. Nous nous situons donc au départ au niveau d'une utilité très faible, et d'un coût très élevé.

O. B. - Nous sommes passés d'un prix du terminal de 25 000 francs en 1991, au prix de zéro ou un franc en 1996, et ce, grâce à une innovation tarifaire importante. Comment en est-on arrivé là en si peu de temps ?

Pour proposer ce type d'offres gratuites, soit vous faites payer quelqu'un d'autre, soit vous groupez dans un même lot un certain nombre de prestations, en en faisant payer certaines et en donnant les autres pour rien. Vous pouvez également faire en sorte que les bénéficiaires des offres gratuites deviennent à ce point fidélisés que le coût de résiliation du service leur soit supérieur à une hausse substantielle du tarif. Vous les faites payer après...

Les services de téléphonie présentent deux utilités fondamentales : la première est d'appeler, la seconde d'être appelé. Or, en Europe, ce sont les appelants qui sont facturés pour les appels qu'ils passent ; les personnes appelées, en revanche, ne paient rien. Il a donc suffi de facturer très cher les appels vers les mobiles, pour que l'ensemble de l'industrie du téléphone mobile puisse être financée, en définitive, par les appelants du fixe. Ainsi, entre 1998 et 2002, les appelants des fixes vers les mobiles ont versé environ 40 milliards d'euros aux réseaux de téléphonie mobile, ce qui a permis de financer le déploiement des infrastructures, le préfinancement des terminaux et d'éventuelles subventions des appels sortants. Et pour inciter les consommateurs à recevoir

davantage d'appels sur leurs mobiles, des innovations tarifaires, débouchant sur la mise en place de forfaits, ont été initiées. C'est ainsi qu'a notamment été proposée la messagerie illimitée gratuite, laquelle a été très largement financée par les appelants.

M. A. - Quel regard portez-vous sur le logiciel libre, qui semble échapper au modèle que vous décrivez, dont le concept même de gratuité serait exclu ? Vous prétendez en effet qu'au bout du compte, il y a toujours quelqu'un qui paie, même si ce n'est pas forcément celui qu'on croit.

O. B. - Pour les logiciels libres, il semblerait qu'il y ait là aussi quelques clients qui paient, pour d'autres clients qui paient moins, voire pas du tout. Nous nous situons donc sur un marché à deux versants, très comparable à celui du téléphone mobile, que j'évoquais à l'instant, ou à celui de la télévision en clair, en cela que le produit offert vise, dans les faits, deux types d'utilisateurs : des utilisateurs pour lesquels le consentement à payer pour ledit produit peut être assez élevé ; des utilisateurs moins disants que le fournisseur va tenter de capturer pour atteindre la masse critique permettant d'élever l'utilité du produit.

F. B. - Les logiciels sont des biens immatériels, dont le coût marginal est nul ; cela ne me coûtera donc rien de vous les donner. En revanche, si je vous donne un objet matériel, aussi petit soit-il, comme ce stylo portant le nom de ma société, cela me

coûtera l'équivalent du coût de fabrication de ce dernier. De même, un téléphone mobile présente un certain coût de fabrication, tandis que le coût marginal d'un coup de fil est nul.

O. B. - Milton Friedman disait : « there is no such thing as a free lunch ». Autrement dit, chaque fois que vous déjeunez gratuitement, c'est que quelqu'un vous invite. Or, que je sache, il n'est pas immatériel de déjeuner. Et pourtant, on peut déjeuner gratuitement.

Le stylo que vous nous montriez tout à l'heure affiche le nom de votre société, Mandriva. Il est matériel mais a un usage publicitaire. C'est à ce titre que vous allez le subventionner et le faire circuler gratuitement, en l'offrant à vos clients. C'est un *free lunch*.

M. A. - Quel rôle a joué la gratuité dans l'émergence d'internet et dans son développement fulgurant ?

Bernard BENHAMOU - Le réseau a bien d'autres dimensions que les dimensions économiques. Il a en effet acquis, au fil des ans, un statut assez particulier, dans la mesure où il représente une immense richesse pour l'ensemble des nations, en même temps qu'une infrastructure cruciale pour quasiment tous les secteurs de l'activité humaine.

Concrètement, Internet a permis un retour en arrière, dans le bon sens du terme. Au cours des dernières années, nous avons en effet subi l'omnipotence de médias *broadcast* de diffusion massive, avec un émetteur et des millions de récepteurs. L'avènement d'Internet a remis en cause ce modèle, pour revenir à ce qui existait par le passé, et qui s'apparentait davantage à une conversation plus individualisée et plus directe. Celle-ci prend toutefois corps, dorénavant, sur un terrain d'échanges démultiplié, qui est devenu un véritable espace de communication et de vie, partagé par le 1,2 milliard d'internautes répartis à ce jour sur la planète. En outre, si ces premiers internautes se connectent dans leur quasi-totalité *via* un ordinateur, nous savons d'ores et déjà que le milliard d'internautes qui viendra à leur suite se connectera pas bien d'autres biais. De fait, Internet n'est pas qu'un outil d'innovation et de développement économique, mais également un espace culturel partagé. Nous n'avons toutefois pas réussi à faire du réseau un objet que l'ensemble des citoyens puisse s'approprier autrement que par leur utilisation individuelle. Internet constitue pourtant incontestablement l'un des éléments de notre réalité politique quotidienne. Au travers des espaces non marchands de l'Internet se déterminent en effet des choses aussi essentielles que le futur de la démocratie et que l'avenir de la diffusion culturelle. Et ce d'autant plus qu'Internet a vocation à accompagner à terme l'ensemble de nos activités et l'ensemble de nos modes de vie. A terme, en effet, nous pourrions

nous connecter à Internet *via* toutes sortes d'objets du quotidien, tels que le téléphone, l'automobile, et tout autres capteurs ou récepteurs d'informations.

Si nous ne prenons pas en main nos destinées, afin d'éviter que cet espace de communication ne se résume à une action d'hy-persensibilisation marketing, nous ne pourrions plus espérer que le lien social, le lien culturel ou le développement des relations interindividuelles soient autre chose qu'une somme marchande. C'est ce qu'a très bien décrit Jeremy Rifkin, en évoquant l'âge de l'accès, au sein duquel toute expérience humaine, quelle qu'elle soit, serait tarifable et tarifée. Or, cette vision de l'humain me semble pour ma part tout à fait antithétique des valeurs de diffusion et de culture, d'une part, de connaissance et d'étude, d'autre part.

Carine CAMBY - N'a-t-on pas tenu sensiblement le même discours, dans les années 1970, au moment de la naissance de la télévision privée ? Ou sur les effets du développement du web sur l'industrie musicale ? En d'autres termes, n'y a-t-il pas une certaine propension à ne voir que les mauvais côtés de l'utilisation d'Internet, qui n'est qu'un média parmi d'autres ?

B. B. - Je crains que l'on ne puisse plus dire qu'Internet n'est qu'un simple média, tant cet outil joue un rôle aujourd'hui primordial pour le système productif, pour le gouvernement, ainsi que pour l'ensemble

des activités existantes. Je reste toutefois très optimiste et considère qu'il ne tient qu'à nous de faire en sorte que l'appropriation de cet outil ne soit pas le fait exclusif d'une élite technicienne ou ne s'effectue qu'à des fins économiques.

A l'instar de Michel ALBERGANTI, je me passionne pour l'internet des objets. A ce titre, j'ai dû lire une soixantaine d'études sur ce thème, au cours des trois mois qui viennent de s'écouler, et je n'en ai pas trouvé une seule, y compris parmi celles produites par les acteurs les plus impliqués sur le plan industriel, qui ne lance une alerte portant sur le danger encouru par les libertés publiques à l'heure actuelle.

O. B. - Je suis frappé par les similitudes existant entre votre discours et ce que décrivait Cervantès, au moment de la naissance de l'imprimerie, avec son Don Quichotte. Le malheureux Quichotte confondait le monde « légendaire » des livres et le monde réel, séparé du langage. Il me semble que le monde que vous nous donnez à voir comporte une dimension légendaire, fantasmée, et, pour tout dire, quichottesque.

B. B. - A mon sens, l'architecture de l'internet est une chose fragile, dans la mesure où internet n'est pas, loin s'en faut, invulnérable et inaccessible à l'attaque. A cet égard, la mise en place d'un système de tarification asymétrique, par exemple, qui reviendrait à introduire du payant d'un côté, en maintenant du gratuit de l'autre, ne manquerait pas

de déboucher sur la disparition d'internet tel que nous le connaissons à l'heure actuelle. A cet égard, je ne saurais trop insister sur le fait que nous sommes tous les protecteurs, les héritiers et les utilisateurs de l'architecture de l'internet dans sa version actuelle.

M. A. - Vous présentez internet comme un vecteur de liberté par excellence. Mais internet présente malgré tout quelques dangers, comme en atteste notamment la montée en puissance de Google, qui offre beaucoup de services gratuits à l'internaute et s'est peu à peu érigé en moteur de recherches quasi-monopolistique.

B. B. - Il en est de Google comme de l'ensemble des sociétés de ce secteur, lorsqu'elles deviennent hégémoniques ou monopolistiques, créant par là même la possibilité d'étendre leur monopole au-delà de leurs structures d'origine. Les économistes décrivent d'ailleurs souvent Google comme une agence de publicité, qui possède un moteur de recherche. A cet égard, Google ne manquerait pas d'être l'un des premiers touchés, en cas de crise de l'annonce publicitaire. Il serait par conséquent erroné de penser que Google puisse être invulnérable.

Pour autant, force est de reconnaître que la gratuité de Google a permis de fédérer des modes de vie et d'utilisation qui n'en sont qu'à leurs débuts. A cet égard, les acteurs publics devront prendre compte une vraie politique concurrentielle dans ce domaine, ce que nous ne sommes jamais par-

130

Table-
ronde

venus à faire, ni avec IBM, ni avec Microsoft, qui sont toujours restés monopolistiques dans leur secteur.

M. A. - Il semblerait que la gratuité ne nous ait pas empêchés de retomber dans la même ornière...

B. B. - Je suis quelque peu gêné par l'emploi du terme de gratuité dans ce cas précis. En l'occurrence, il s'agit en effet d'une gratuité publicitaire. Et on ne s'étonne pas que la radio soit gratuite ou qu'un grand nombre d'objets soit « subventionné » par des espaces publicitaires. Or, Google est également l'utilisateur de ce modèle-là, appliqué jusque dans ses ramifications les plus fines.

A l'inverse, le logiciel libre, que nous évoquions précédemment, constitue de mon point de vue une véritable invention, porteuse de visibilité pour la démocratie. Encore une fois, nous ne sommes pas que dans l'appréciation économique d'un phénomène donné, mais dans la structuration du mode de vie qui sera le nôtre dans les toutes prochaines années. Et nous devons, en cela, à tout prix défendre cette architecture originelle de l'internet, où nous sommes tous en mesure d'être émetteurs et récepteurs. Cette architecture, fondée sur le principe de neutralité, a d'ailleurs été érigée par l'Union européenne, sous l'impulsion de la France, comme l'un des principes fondamentaux de la société de l'information, telle que celle-ci a récemment été définie par les Nations-unies.

M. A. - Abordons à présent un tout autre thème, qui est celui du don d'organes, au centre de l'actualité de ces derniers mois, notamment *via* des canulars télévisuels au goût plus que douteux. Avant toute chose, quelle est la législation encadrant actuellement cette question ?

C. C. - Je souhaite insister, avant toute chose, sur la non-patrimonialité du corps humain, qui a conduit le législateur à poser la gratuité du don d'organes en principe intangible, le plaçant par là même hors du secteur marchand. Il convenait en effet de dresser une sorte de rempart, de protection, autour du corps humain, afin d'éviter à tout prix qu'il ne se retrouve sur le marché.

4 400 greffes sont réalisées chaque année en France et 8 000 personnes sont en attente. Au regard de ce que vous avez précédemment évoqué, il s'agit donc d'un tout petit marché. Pour autant, d'aucuns considèrent que le fait de placer les organes hors marché peut constituer un obstacle au développement du don d'organes : non pas que l'on puisse trouver davantage de donneurs en payant les greffons ; mais, en monétarisant le don d'organes, on empêcherait probablement le développement d'un trafic dont les effets seraient évidemment néfastes. Une telle monétarisation du don d'organes permettrait en outre de garantir un meilleur suivi du donneur vivant car ce dernier serait facilement identifié, alors qu'aujourd'hui, nombre de ces donneurs échappent encore à tout suivi médical.

M. A. - On se trouve aujourd'hui confronté à une carence d'organes, qui peut déboucher sur l'émergence d'un trafic, voire le développement d'un tourisme autour de la problématique de la greffe.

C. C. - Il existe effectivement un tourisme de la greffe, dont certains pays, notamment asiatiques tels que la Chine ou les Philippines, se sont fait une spécialité. Ces phénomènes restent néanmoins encore tout à fait marginaux et l'opinion la plus consensuelle reste malgré tout celle de la non patrimonialité du corps humain et du don, sous-tendue par des valeurs de générosité, de solidarité et d'altruisme.

Cet équilibre est cependant fragile puisque l'on constate que même dans les pays où la législation n'autorise pas la commercialisation des organes, comme aux Etats-Unis, certains médecins appellent de leurs vœux la mise en place d'un tel dispositif, au nom d'un meilleur accès à la greffe pour leurs patients. Ils s'imaginent en effet qu'en rémunérant les donneurs, il serait plus facile d'en trouver, ce qui n'a encore jamais été avéré. Dans les pays où une telle commercialisation est de mise, on constate en effet que le différentiel entre ce qui est effectivement versé au donneur et le prix de la greffe telle qu'elle est facturée au receveur est absolument considérable. Nous nous situons alors sur des marchés qui imposent de jouer sur la situation de fragilité de certaines populations, sur leur pauvreté, pour les amener à accepter ces prélèvements. Partant de là, il

s'agit bien plus de contraintes morales, psychologiques et économiques que d'un véritable marché, sur lequel serait défini un prix d'utilité ou d'équilibre.

M. A. - La meilleure façon de préserver cette gratuité serait sans doute de parvenir à un équilibre entre les besoins de greffes et les ressources. Or, il semblerait que nous en soyons assez loin à l'heure actuelle. Quelles sont par conséquent les pistes qui vous paraissent aujourd'hui les plus à même de nous rapprocher de ce point d'équilibre ?

C. C. - De mon point de vue, nous n'avons pas le choix. Si nous voulons effectivement lutter contre le trafic d'organes et la commercialisation, il faut impérativement offrir aux patients qui sont en attente de greffe et dont la vie est parfois menacée un meilleur accès à cette thérapeutique. Pour ce faire, nous développons en France un certain nombre d'outils. La greffe à partir de donneurs vivants, dans le cadre du cercle familial, peut notamment tout à fait être envisagée pour la greffe rénale. Nous avons également récemment développé des systèmes de prélèvements sur des donneurs décédés non pas par mort encéphalique mais d'un arrêt cardiaque. Cela se fait déjà beaucoup chez certains de nos voisins et commence tout juste à se développer en France.

Il convient dans le même temps de favoriser le développement de solutions alternatives, telle que la médecine régénérative ou la thérapie cellulaire. Nous n'en sommes

toutefois, en l'espèce, qu'au stade des promesses, même si la greffe de moelle osseuse, dans le cadre de certaines hémopathies, commence à porter ses fruits.

Dans un tel contexte, force est de constater que nous nous trouvons aujourd'hui dans une impasse car les moyens dont nous disposons à l'heure actuelle pour développer le prélèvement d'organes ne sont pas, de fait, à la mesure des enjeux ; de là la crainte croissante de voir se développer un processus de commercialisation aux conséquences pour le moins désastreuses.

M. A. - Je me tourne à présent vers Michel CAMDESSUS qui va développer pour nous sa vision interétatique du concept de gratuité. Je rappelle qu'il avait fait référence au plan Marshall dans l'une de ces précédentes présentations, en montrant que l'expérience du don avait eu, en l'espèce, un impact fondamental pour le développement de l'Europe et pour l'équilibre et l'absence de guerre à l'issue de la Seconde Guerre mondiale.

Quelle place occupe aujourd'hui le don dans les relations entre les Etats, à l'heure où il est beaucoup question de développement durable et de coopération avec les pays en voie de développement ?

Michel CAMDESSUS - La place du don dans les relations interétatiques est tout à fait paradoxale. L'économie du monde - économie marchande s'il en est - s'est développée durant des millénaires sans que l'on se

préoccupe d'y introduire la dimension de don. Certes, cette dimension existait et a fait l'objet d'études multiples, dans lesquelles les anthropologues ont mis en lumière la rareté du don, d'autant que celui-ci s'accompagne le plus souvent d'un contre-don.

Avec le plan Marshall, nous avons assisté à la mise en œuvre du don à grande échelle puisque durant plusieurs années, 1 à 2,5 % du PIB des Etats-Unis se sont déversés sur l'Europe et le Japon. Il s'agissait là véritablement d'une opération d'envergure, lorsque l'on sait combien les pays développés rencontrent actuellement de difficulté à céder ne serait que 0,7 % de leur PIB aux pays en voie de développement.

De toute évidence, la mise en œuvre du plan Marshall comportait un élément de contre-don. Il s'agissait en effet d'empêcher que Staline n'avance au-delà de la ligne où il s'était alors arrêté, laquelle était située à 300 kilomètres seulement de Strasbourg. Cet outil économique a fait montre de son efficacité dans les années d'après-guerre, lesquelles ont ensuite été marquées par la montée en puissance de la vague néolibérale, sacralisant le principe selon lequel rien n'est gratuit en ce bas monde (« *there is no such thing as a free lunch* »). Et Friedman, Hayek et consorts sont même allés jusqu'à dire que le gratuit était pervers, dans la mesure où tout ce qui viendrait fausser l'équilibre naturel de l'économie de marché, fondé sur un rapport de prix, pourrait se révéler nocif.

Curieusement, au moment où la chute du Mur de Berlin aurait dû permettre l'épanouissement le plus absolu de cette approche néolibérale, nous avons été amené à nous rendre compte que cela ne fonctionnait pas. Tout simplement parce que le marché lui-même pouvait commettre des erreurs (je vous renvoie ici à la théorie des *market failures*) - erreurs qu'il convenait de corriger.

Dans les années 1990, nous avons également pris conscience que si nous ne nous résignons pas à apporter une réponse à la misère du monde, nous courrions à la catastrophe. C'est dans ce contexte que la nécessité de prendre gratuitement en charge certaines dépenses est apparue dans toute son acuité. Le concept de « biens publics mondiaux » a alors pu voir le jour, tant il est apparu indispensable d'assurer la prise en charge publique d'éléments essentiels du destin de l'humanité.

Avec les changements climatiques auxquels nous assistons à l'heure actuelle, nous prenons conscience de l'existence de phénomènes de déséquilibres massifs, à l'échelle de l'humanité, que nous devons traiter de toute urgence. D'autant que ces phénomènes impliquent la quasi-totalité des pays du globe, dans un rapport par essence déséquilibré entre un Nord développé et pollueur, et un Sud, subissant sans pouvoir réagir, les erreurs des pays riches. A cet égard, la route vers l'objectif de sortie de la pauvreté que nous nous étions fixé, à l'horizon 2015,

reste bien incertaine et semée d'embûches.

Les rapports publiés récemment par les Nations Unies démontrent que l'on n'inversera pas le phénomène du réchauffement climatique et que l'on ne pourra que le limiter, au mieux, à deux ou trois degrés dans le courant du siècle ; ceci impliquera toutefois que nous mettions en place des éléments gratuits de financement, pour préserver les générations futures de situations qui pourraient être insupportables. Ainsi, nous nous trouvons confrontés, de fait, à une situation où la survie même de l'humanité dépendra de notre capacité à introduire un élément de gratuité dans une économie marchande.

M. A. - L'aide publique au développement fait l'objet de bien des critiques, tant elle semble parfois inefficace. D'aucuns ne se privent guère, d'ailleurs, de dénoncer les effets pervers d'une gratuité susceptible de se transformer en assistance, voire en corruption, limitant par là même la portée de l'acte généreux originel.

M. C. - La disponibilité à la gratuité de la communauté humaine et tellement limitée qu'il ne faut en effet l'exercer qu'à très bon escient et dans des conditions de transparence absolue. Il existe toutefois certains cas où seul le don peut corriger des erreurs manifestes du marché.

Prenons la question de l'eau dans les régions tropicales d'Afrique, dont 35 % seulement des 330 millions d'habitants ont accès

à l'eau et à son assainissement. Ceci a évidemment un coût pour la communauté locale et mondiale, dans la mesure où cela se traduit par une hausse des dépenses de santé et une perte de productivité, représentant un coût de 20 milliards de dollars par an. Nul doute que nous réduirions sensiblement ce coût si l'objectif du millénaire que nous nous sommes assigné - consistant à réduire de moitié le nombre de personnes n'ayant pas accès à l'eau - était réalisé.

D'après les derniers calculs effectués sur ce point, la réalisation de cet objectif du millénaire coûterait en effet 14 milliards de dollars, à raison de 1,4 milliard par an durant dix ans. Nous nous trouvons confrontés ici à une erreur manifeste du marché. Si ce dernier était intelligent, voilà bien longtemps que nous aurions permis à toutes ces populations d'accéder à l'eau et à son réseau d'assainissement, afin d'éviter un coût économique aussi manifeste.

M. A. - Vous venez de nous démontrer que l'absence de gratuité peut parfois coûter très cher.

C. C. - Et que la gratuité peut rapporter beaucoup d'argent.

O. B. - Un des moteurs du progrès de la science économique, au cours des dernières décennies, a justement été de faire entrer dans l'économie ce qui n'y était pas. Ainsi, pour éviter que les biens publics ne soient accaparés par quelques-uns au détriment

des autres, il convenait de favoriser la mise en place de mécanismes par lesquels les utilisateurs puissent être facturés au *pro rata* de ce que ces derniers consomment.

Cette logique d'internalisation des effets externes dans l'économie a été source d'innovations institutionnelles importantes au plan économique, débouchant notamment sur la mise en place d'incitations de type pollueur/payeur, qui ont permis de réduire efficacement certains taux de pollution enregistrés sur la planète. C'est d'ailleurs le même type de système qui permet de réduire à l'heure actuelle les incivilités sur les routes.

Dans le contexte actuel, nous devons nous demander ce que l'économie peut faire pour réduire les éventuelles nuisances engendrées par ce qui n'y est pas inclus. S'agissant de l'accès à l'eau en Afrique, que vous évoquiez précédemment, ce n'est même pas que le marché fonctionne mal, c'est qu'il n'y a pas de marché à proprement parler. Ainsi, les économistes auront à charge d'introduire des mécanismes de marché permettant que les coûts afférents à cette situation soient affectés non pas à une collectivité indistincte et indifférente, mais à des individus qui auront intérêt à agir pour que cette situation cesse, évolue ou se transforme.

Partant de là, le terme de « gratuité » m'embarrasse un peu dans la mesure où il décrit, à mes yeux d'économiste, un mécanisme tarifaire, alors que dans l'esprit cou-

rant il désigne la frontière entre la sphère économique et ce qui n'en relève pas, étant entendu que cette « non économie » impute bien souvent à l'économie — confondue avec l'activité humaine organisée — l'ensemble des maux de la terre.

M. A. - Hors de l'économie, point de salut, semblez-vous dire.

136

Table-
ronde

O. B. - De fait, l'économie est utile et la science économique produit régulièrement des instruments permettant de traiter, par des mécanismes monétaires, des externalités sociales ou des effets sociaux indistincts.

M. C. - Je suis entièrement d'accord avec ce qui vient d'être dit. Je soulignerai toutefois qu'il ne suffit pas, dans bien des cas, de mettre en place des instruments monétaires d'amorçage de la pompe. L'intervention d'acteurs bénévoles, présents sur le terrain, semble en effet incontournable, notamment en Afrique.

O. B. - Je pense que s'il vous faut l'intervention d'acteurs bénévoles, c'est unique-

ment parce que vos coûts sont mal évalués. Partant de là, parmi les instruments économiques qu'il conviendrait de mettre en place, vous devez songer à créer des outils précis d'évaluation des coûts et d'allocation de ces coûts à des acteurs en particulier, ainsi que des mécanismes de production du service correspondant qui permettraient d'utiliser les financements à disposition.

M. A. - Dans le domaine du don d'organes, pensez-vous que nous puissions trouver une solution hors de la sphère économique ?

C. C. - Le fait de ne pas greffer un certain nombre de patients représente un coût énorme pour l'assurance-maladie. A cet égard, je pourrais tout à fait transposer le raisonnement que Michel CAMDESSUS a tenu sur la question de l'accès à l'eau à la greffe d'organes. Force est de constater qu'une dialyse notamment coûte beaucoup plus cher qu'une greffe. Partant de là, si l'on voulait faire baisser sensiblement les coûts de l'assurance-maladie, on pourrait développer les greffes ; sauf que nous nous heurtons au problème du prélèvement sur un corps humain.

SCIENCE & DEVENIR DE L'HOMME *Les Cahiers du M.U.R.S.*
n^{os} 1 à 46 consultables en ligne sur le site de l'INIST-CNRS :
<http://irevues.inist.fr/MURS>